

## SUJET N°6 -

## L'U.E.M.O.A.

### INTRODUCTION

L'étroitesse des marchés nationaux est un handicap à la croissance et au développement économique. Celle-ci est aux antipodes de la configuration actuelle du monde qui tend à la construction de grands ensembles dont l'Union européenne est un exemple patent.

L'Afrique de l'Ouest, consciente de cette nouvelle donne, et édifiée par plusieurs années d'expérience commune de partage d'une monnaie unique : le Franc CFA, a jugé opportun en 1994, d'aller à l'intégration économique à travers la création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (U.E.M.O.A.).

Comment est organisée cette Union ? Quel est son but et ses objectifs fondamentaux ? A-t-elle les moyens de les atteindre ?

Depuis qu'elle existe, a-t-elle posé des actes qui militent en faveur de l'intégration effective ?

Existent-ils des freins à l'élan vers la réussite de ses missions ? Si oui, quels sont les correctifs à y apporter ?

### **I/ ORGANISATION**

L'U.E.M.O.A est régie par divers organes. D'abord **les organes de direction**, coiffés par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements qui est l'organe suprême de l'Union et qui définit les grandes orientations de sa politique.

Ensuite, le Conseil des ministres, qui assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence.

Enfin, la Commission composée de sept membres, qui est l'organe exécutif de l'Union. Elle est installée depuis le 30 janvier 1995 et son siège se trouve à Ouagadougou, au Burkina - Faso.

Les actes arrêtés par les organes de l'Union sont appliqués dans chaque Etat membre, malgré toute législation nationale contraire, antérieure ou postérieure.

Après les organes de direction, viennent les organes de contrôle.

#### **Les organes de contrôle**

- La Cour de justice : composée de sept membres. Elle s'occupe des recours, litiges et différends entre Etats membres.
- La Cour des comptes : composée de trois (3) conseillers. Elle assure le contrôle de l'ensemble des comptes des organes de l'Union.
- Un Comité interparlementaire de cinq (5) membres par Etat, se réunit au moins une fois par an, et reçoit le rapport annuel de la commission sur le fonctionnement de l'Union.
- Un organe consultatif regroupant les chambres consulaires des Etats membres.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) constituent les institutions spécialisées autonomes de l'Union.

## II/ BUT ET OBJECTIFS

### 1°) Le but

Le but de l'UEMOA est de réaliser l'intégration sous-régionale en vue du développement économique et social des Etats membres, à partir de l'harmonisation des législations, de l'unification du marché intérieur et de la mise en œuvre de politiques sectorielles communes, dans les secteurs vitaux de l'économie.

### 2°) Les Objectifs

Cinq points capitaux constituent l'ossature des objectifs de l'U.E.M.O.A :

- Harmonisation du cadre légal et réglementaire,
- Mise en place et coordination des politiques sectorielles communes,
- Assurance de la convergence des performances et des politiques macro-économique,
- Création d'un marché commun,
- Harmonisation des fiscalités.

Les échanges constituent un point essentiel de l'UEMOA, et les potentialités d'échanges naturelles entre les pays membres sont énormes.

L'UEMOA a donc les moyens de sa politique. Cependant, qu'a-t-elle fait jusque là ?

## III/ LE BILAN

A mi-parcours du processus d'intégration, un bilan peut être fait à partir des objectifs que l'UEMOA s'est fixé.

En 1997, installation de quelques organes :

- Avant-projet de loi organique,
- Projets en cours :
  - la nomenclature budgétaire
  - le plan comptable et le TOFE

### 1°) Réalisations

- Harmonisation du système comptable Ouest africain (SYSCOA),
- Surveillance multilatérale des politiques macro-économiques,
- Mise en place du régime tarifaire préférentiel transitoire de l'Union,
- Conception du TEC (Tarif Extérieur Commun),
- Création d'un comité de suivi des barrières non tarifaires et au titre de la politique commerciale communautaire,
- Recensement et communication à la commission de la législation en matière de concurrence,
- Dans le cadre des politiques sectorielles communes, des missions de terrains ont été effectuées dans les Etats membres et des programmes ont été élaborés par la commission.

Il est indéniable que beaucoup reste à faire, surtout en ce qui concerne les échanges dont plusieurs entraves empêchent le développement.

## 2°) Les freins à l'élan vers la réussite de l'intégration

- Les entraves liées aux procédures de commerce, au transport routier,
  - Les entraves liées à l'Etat du réseau routier,
  - Protectionnisme excessif pour les entreprises peu compétitives,
  - Escortes douanières,
  - Contrôles administratifs
  - Prélèvements occultes et officiels en cours de route.
- 
- Difficulté au plan institutionnel de faire appliquer dans les Etats membres les décisions pour lesquelles elle a été créée.
  - Il en existe également dans les codes d'investissement, le cadre juridique des affaires, dans le système d'information.

## 3°) Solutions aux entraves

- pour lutter contre les obstacles, l'UEMOA va mettre en place le marché commun, une politique commerciale commune et une harmonisation du cadre juridique et financier des affaires.
- mise en commun des économies des Etats membres, dans un ensemble économique unifié qui va entraîner :
  - la levée immédiate de toutes les barrières non tarifaires entravant les échanges entre les pays membres,
  - la libre circulation en franchise de tous droits et taxes des produits industriels etc.

## CONCLUSION

L'U.E.M.O.A est un instrument d'intégration économique pour un marché d'environ 60 millions de consommateurs. Sa valeur n'est donc pas à démontrer.

Elle transporte les Etats membres dans l'ère de la mondialisation, où les grands ensembles feront de plus en plus place aux microcosmes étatiques qui naturellement sont appelés à disparaître.